

Règlement officiel Dogdance Dogdance International e.V.



**Valable du partir du 01.01.2023
www.dogdance.info**

Table de matières

1. Table des matières & liste des abréviations
2. Informations générales et conditions
3. Définition du dogdance
 - 3.1. Général
 - 3.2. Définition Dogdance Freestyle
 - 3.3. Définition Dogdance Heelwor to Music
4. Principes du concours
 - 4.1. Conditions de participation
 - 4.2. Règles d'un concours
 - 4.3. Ring d'un concours
5. Les classes
 - 5.1. Classes fun
 - 5.1.1. Conditions générales
 - 5.1.2. Classes fun possibles (FS et HTM)
 - 5.1.3. Classes fun possibles (pas de distinction entre FS et HTM)
 - 5.2. Classes officielles
 - 5.2.1. Conditions générales
 - 5.2.2. Classes officielles possibles (FS et HTM)
 - 5.2.3. Classes officielles possibles (pas de distinction entre FS et HTM)
 - 5.2.4. Conditions pour entrer dans une classe ou monter d'une classe à l'autre
 - 5.2.5. Cahiers de licence
 - 5.3. Durée de la musique
6. Notation
 - 6.1. Attribution des notes
 - 6.2. Déductions
 - 6.2.1. Vocalisations
 - 6.2.2. Manque de considération pour la santé du chien
 - 6.2.3. Utilisation inadaptée du costume et/ou des accessoires
 - 6.2.4. Dépassement ou durée insuffisante de la musique
 - 6.2.5. Mauvais comportement dans le ring
 - 6.2.6. Contact avec le chien pendant le numéro
 - 6.3. Disqualification
 - 6.3.1. Sortir du ring
 - 6.3.2. Utilisation de supports d'entraînement en classe officielle
 - 6.3.3. Accessoires
 - 6.3.4. Souillures dans le ring
 - 6.3.5. Traitement incorrect du chien
 - 6.3.6. Aide extérieure
 - 6.4. Informations générales sur l'utilisation des accessoires
7. Organisation d'un concours
 - 7.1. Informations générales
 - 7.2. Classes proposées: Groupements spéciaux (package) et concours à thème
8. Les jugements
 - 8.1. Les principes de base
 - 8.2. Formation des juges

- 8.3. Les juges lors d'un concours
 - 8.3.1. Nombre de juges
 - 8.3.2. Juges invités
 - 8.3.3. Planification de l'engagement des juges
 - 8.3.4. Le juge principal
- 9. Comment se déroule le passage d'un participant lors d'un concours
- 10. Qualifications et championnats
 - 10.1. Général
 - 10.2. Exemples de championnats
 - 10.3. Conditions spéciales lors de l'organisation et de la mise en oeuvre
- 11. Cas particuliers
 - 11.1. Chiennes en chaleur
 - 11.2. Chienne portante
- 12. Particularite classe 0
- 13. Graphique: les positions possibles en marche au pied

Liste des abréviations:

DDI = Dogdance International e.V.

FS = Freestyle

HTM = Heelwork to Music

2. Informations générales et règlements

L'Association Dogdance International e.V. et le règlement international de dogdance

L'association Dogdance International e.V. est à l'origine du règlement international ci-dessous.

Le règlement fournit la structure et la base pour le bon déroulement et la participation aux concours de dogdance. Le but principal est, que ce soit aussi simple que possible mais aussi étendue que nécessaire.

Le règlement est identique dans tous les pays.

Pour qu'un concours puisse être inclus dans la liste des concours officiels DDI e.V., le règlement doit être pleinement appliqué. Le comité décide des exceptions sur demande.

Les membres du club Dogdance International e.V. contribuent à faire évoluer le règlement en soumettant des propositions. Des motions peuvent être soumises à l'assemblée générale annuelle afin que celles-ci puissent être discutées et approuvées.

3. Définition de dogdance

3.1. Général

Le dogdance est un sport canin, où l'humain(s) et le chien(s) pratiquent différents éléments du « tricktraining » et de la marche au pied et les enchaînent sur une musique qui correspond.

Le dogdance est en même temps une occupation qui renforce le travail en équipe et un sport de présentation avec un caractère de spectacle pour le public.

Les compétences et les talents de l'équipe sont mis en valeur de manière positive lors du dogdance. L'accent doit être mis sur le chien et ses qualités.

Dogdance International e.V. s'engage à ce que le dogdance soit pratiqué de manière juste et amicale, à la fois lors des entraînements et des concours.

On veille à ce que les éléments et combinaisons choisis nuisent pas à la santé ou le bien-être psychologique du chien.

Il n'y a AUCUN élément imposé.

Chaque équipe est entièrement libre au niveau du choix de la musique ainsi que de son interprétation et de la présentation d'un concept.

Les gens doivent s'habiller en adéquation avec leur présentation. Un costume peut contribuer à l'interprétation du thème mais ne doit jamais distraire le chien ou interférer avec son travail.

Le chien ne doit pas être déguisé. Il porte tout au plus un collier légèrement décoré pendant la danse (seule exception: la muselière si désiré et/ou requise par la loi).

Le dogdance est divisé en deux catégories indépendantes:

- Dogdance Freestyle (FS)
- Dogdance Heelwork to Music (HTM)

3.2. Définition de dogdance Freestyle

En Freestyle, une équipe est libre de choisir parmi tous les éléments freestyle et positions heelwork afin de créer une chorégraphie. Il n'y a aucune autre restriction ni limitation sur des éléments qui peuvent être intégrés.

3.3. Définition de dogdance Heelwork to Music (HTM)

Dans la catégorie HTM, le chien doit adopter, durant au moins 75% de la chorégraphie, une des 18 positions désignées comme heelwork. Il n'y a aucune position obligatoire parmi les positions HTM. L'objectif de la marche au pied est que le chien travaille aussi près que possible du conducteur.

Le contenu des 25% d'éléments Freestyle peuvent être choisis librement. Le travail à distance est autorisé. Les transitions d'une position de heelwork à une autre ou pour retourner dans la même position HTM, seront comptabilisés comme éléments Freestyle. Ramper, boiter, sauter ou se dresser sur les 2 pattes ou marcher sur les pattes arrières, seront toujours comptés comme éléments Freestyle, même si le chien est au pied dans une position heelwork (ou HTM). La position de heelwork (ou HTM) sera uniquement comptabilisé si le conducteur se tient debout. Des pas de danse sont autorisés.

Les positions de heelwork (ou HTM) sont définis comme suit:

- Une position heelwork doit être reconnue comme telle.
- La distance entre le chien et son conducteur devrait être le plus étroite possible mais le contact physique n'est pas obligatoire.
- La position sera comptée à l'arrêt, en mouvement et dans chaque direction et rythme.
- La plus grande constance en tenant les positions est souhaitable. Cela concerne, entre autres, la distance latérale à la jambe du conducteur, l'alignement des pattes avant et arrière, et la position de l'épaule du chien par rapport à la position humaine.

4. Principes du concours

Les concours de dogdance appliquant le règlement de Dogdance International e.V. offrent aux équipes de dogdance du monde entier une plate-forme avec différentes classes de participation pour l'entraînement et la présentation de leurs chorégraphies de dogdance.

4.1. Conditions de participation

Tout chien est autorisé à participer aux compétitions de dogdance, qui sont organisées selon les règlements de la DDI e.V., et peut remporter des titres nationaux et internationaux de DDI e.V.. L'appartenance à une race n'est PAS obligatoire.

Toute personne est autorisée à participer aux compétitions de dogdance, qui sont organisées selon les règlements de la DDI e.V., et peut remporter des titres nationaux et internationaux de DDI e.V. Il n'est PAS obligatoire d'être membre du club Dogdance International e.V.

Tout chien et toute personne peuvent former ensemble une équipe de dogdance.

Aucun test en particulier (test d'entrée, certificat de tricktraining, résultats en concours d'obéissance, etc.) est requis.

Le jour du concours l'âge minimum du chien doit être:

- classe Fun = 6 mois
- classes officielles = 15 mois
- la classe 3 officielle = 3 ans

Pour participer dans les classes officielles 0, 1, 2, 3 et senior/handicap, un cahier de licence (cahier de résultats) du club Dogdance International e.V. est requis (voir chapitre 5.2.5).

L'autorisation de participer avec une chienne en chaleur et une chienne portante est expliqué dans le dans le chapitre intitulé "Cas particuliers" (voir chapitre 11).

4.2. Règles d'un concours

Le conducteur est responsable de son/ses chien/s à tout moment. La prévoyance et la considération mutuelle sont attendues de la part de tous les participants.

L'inscription à un concours est un engagement vis-à-vis de l'organisateur et le montant de l'inscription lui est dû, même si vous ne vous présentez pas le jour du concours.

Aux concours de dogdance les harnais et colliers éducatifs (collier à piques, -étrangleur, -électrique ou similaires) ainsi qu'un traitement injuste du chien, ne sont pas tolérés et mènent à l'exclusion.

Le chien peut être amené dans le ring avec laisse et collier, harnais/ licol / muselière. Il faut ensuite enlever la laisse, le harnais ou le licol et le déposer à l'extérieur du ring avant de commencer le numéro. Il est autorisé de laisser au chien un collier légèrement décoré ou/et la muselière durant la prestation.

Le nombre de passages autorisés par jour par chien est:

- jusqu'à l'âge de 15 mois 1 fois par jour au maximum
- à partir de 15 mois 2 fois par jour au maximum

Le nombre de passages à un concours devrait être décidé dans le meilleur intérêt du chien.

4.3. Ring d'un concours

Sol & délimitation du ring

- Le sol du ring doit être aussi confortable que possible pour les chiens et doit être antidérapant.
- Des sols en gazon ou sable doivent être bien nivelés dans la mesure du possible.
- Le ring doit être clairement délimité et si possible avec des barrières opaques.
- Le ring doit, dans la mesure du possible, être entièrement clôturé. Si cela n'est pas possible il doit y avoir une ligne à l'entrée et à la sortie du ring. Le commissaire du ring (ring steward) surveillera que le chien ne franchisse pas cette ligne et ne sorte pas du ring.

Les dimensions du ring

- La taille minimale d'un ring de concours est de 8 m x 10 m.
- Pour les classes officielles la taille du ring serait idéalement de 12 m x 15 m ou plus.
- Pour les championnats internationale, nationaux et/ou les Opens nationaux le ring doit mesurer 12 m x 15 m ou plus.
- Lors de deux propositions d'organisation de championnats ou de concours avec qualifications, la préférence sera donné à l'organisateur offrant le ring le plus grand.

Divers

- Les juges doivent être placés sur le côté plus long du ring.
- Un espace doit être aménagé entre le ring et le premier rang des spectateurs.
- Il ne doit pas y avoir de chien dans la première rangée autour du ring.
- La consommation d'aliments dans la première rangée autour du ring n'est pas autorisée.

Ring préparatoire

- Une zone de préparation sera mise à disposition aux équipes, ou ils peuvent s'échauffer sans être dérangés, avant leur passage dans le ring.
- Le revêtement de sol du ring préparatoire sera idéalement identique au sol du ring du concours.
- Un accès sans dérangement depuis le ring préparatoire jusqu'au ring du concours doit être assuré.

5. Les classes

Afin de répondre aux besoins de tous les participants, les classes sont divisées en classes fun et en classes officielles.

5.1. Classes Fun

5.1.1. Conditions générales

Âge minimum du chien:

6 mois le jour du concours

Restrictions liées à l'âge du chien:

Les mouvements suivants sont interdits jusqu'à l'âge de 15 mois:

- les sauts
- les mouvements debout sur les pattes arrières
- ramper
- reculer

Participation en classe Fun

Le nombre de participations en classe Fun est illimité (voir chap. 4.2. pour les passages par jour!)

On peut participer parallèlement en classe Fun et en classe officielle.

Le passage par la classe Beginner n'est pas obligatoire.

Récompenses / objets de motivation:

Les objets de motivation ainsi des objets d'entraînement sont autorisés voire bienvenus dans toutes les classes Fun.

Ceci comprend: nourriture, jouets, clicker, cibles, etc.

Appréciation:

A la fin de leur passage, les participants reçoivent dans le ring un feedback oral de la part des juges.

Il leur sera aussi remis un feedback par écrit dans la journée du concours. Il n'y a pas de notation basée sur des points en classe Fun.

Il n'y aura pas de comparaison entre les équipes et aucun classement.

Les équipes peuvent choisir un feedback adapté à une classe spécifique. Par exemple: si une équipe concourt dans la classe Freestyle 2, elle peut choisir si elle souhaite un feedback général ou un feedback adapté au niveau de la classe 2.

5.1.2. Classes Fun possibles (FS et HTM)

Beginner	première participation de l'équipe dans une des catégories
Open	pour toutes les équipes, quel que soit leur niveau de performance
Senior/handicap	possible à partir de 8 ans mais pas obligatoire possible à partir de 6 ans si le chien pèse plus que 35 kg possible à tout âge pour les chiens avec des capacités physiques limitées.
Lucky Dip	La musique de chaque équipe sera tiré au sort lors du passage à l'accueil. Chaque équipe peut ensuite préparer une chorégraphie jusqu'à l'heure du passage ou elle peut tout simplement improviser sa prestation.
Classe d'entraînement	Les participants reçoivent un feedback selon leurs critères d'évaluation indiqués.

5.1.3. Classes Fun possibles (sans distinction entre FS et HTM)

Trio	1 personne avec 2 chiens
Quartette	2 personnes avec 2 chiens
Groupes	Plus que 2 personnes avec plus que 2 chiens

L'organisateur est libre de proposer d'autres classes Fun. La nature de telles classes est définie par l'organisateur, à condition qu'elle soit clairement expliquée dans l'invitation au concours.

5.2. Classes officielles

5.2.1. Conditions générales

Âge minimum du chien:

Âge minimum en classe 0/1: 15 mois le jour du concours

Âge minimum en classe 3: 3 ans

Récompenses et objets de motivation:

- L'utilisation de nourriture, d'objets de motivation ou d'objets d'entraînement dans le ring, n'est autorisée à aucun moment. Ceci comprend: nourriture, jouets, clicker, cibles, jackpots etc.
- Les récompenses (nourriture et/ou jouets) ainsi les objets d'entraînement peuvent être déposés à l'extérieur du ring et peuvent être utilisés après la sortie du ring.
- Dans le ring préparatoire, l'utilisation de tous les objets de motivation et objets d'entraînement est autorisée à tout moment.

Participation en classe officielle:

- Les classes officielles 0-3 sont soumises aux règles de progression (voir chapitre 5.2.4.
- L'inscription en classe Senior/handicap n'est pas obligatoire. Si un chien a été inscrit et a participé en classe officielle Senior/handicap (FS ou HTM), il ne pourra plus participer dans une des autres classes officielles 0 à 3, de la catégorie dont il a participé en Senior/handicap. Il sera toujours possible de participer dans les classes Trio et Quartette.
- La classe Senior/handicap est la seule classe où les juges prennent en compte une connaissance préalable – ici, concernant l'incapacité physique ou mentale du chien - au moment de la notation. L'âge et/ou la nature du handicap est à préciser sur une feuille d'information qui sera remise aux juges avant le début de cette classe. Un carnet de licence pour chaque catégorie (FS et HTM) est obligatoire pour la participation dans les classes 0, 1, 2, 3 et Senior/handicap.
- L'inscription en classe Junior n'est pas obligatoire. Les concurrents en Juniors peuvent à tout moment passer aux classes officielles. Dans ces classes, les règles de progression s'appliqueront et un carnet de licence sera obligatoires.

Notation:

- Les juges attribuent des points aux équipes dans leur classe respective.
- La moyenne des juges va déterminer le classement de chaque équipe.
- Les notations individuelles des juges seront publiées sans attribution nominative.
- Si deux équipes obtiennent le même nombre de points, la note la plus élevée pour le travail d'équipe sera déterminante. Si là aussi il y a égalité, les critères de notation dans l'ordre de gauche à droite et de haut en bas seront décisives. C'est à dire: «fluidité», «dynamique», «exécution», «concept», «contenu», «chorégraphie» et «degrés de difficulté».

5.2.2. Classes officielles possibles (FS et HTM)

Classe 0/1	à partir de 15 mois
Classe 2	
Classe 3	chiens à partir de 3 ans
Senior/handicap	possible à partir de 8 ans mais également possible pour les chiens à partir de 6 ans pesant plus que 35 kg ouvert aux chiens avec un handicap physique

5.2.3. Classes officielles possibles (pas de distinction entre FS et HTM)

Trio	1 personne avec 2 chiens
Quartette	2 personnes avec 2 chiens
Juniors	jeunes personnes jusqu'à l'âge de 16 ans

5.2.4. Conditions pour entrer dans une classe ou monter d'une classe à l'autre

Entrer en classes 0/1-3

Chaque nouveau concurrent dans les classes officielles 0/1-3 commence dans la classe officielle la plus basse, la classe 0 ou bien classe 1, le concurrent étant libre de choisir entre les deux classes lui-même.

Exception 1:

Si un concurrent se trouve en classe 3 (FS ou HTM) et il n'a encore jamais concouru dans l'autre catégorie parallèlement, il a le droit de choisir la classe en laquelle il débute.

Exception 2:

Les équipes ayant concouru sous d'autres règlements et désirant concourir aussi sous le règlement Dogdance.info. peuvent s'inscrire dans la classe qu'ils estiment adéquate dans chaque catégorie. La première participation dans la classe choisie ne doit pas être lors d'un championnat ou d'une qualification.

Dans les deux cas d'exceptions, les règles de passage d'une classe à l'autre s'appliqueront après la première participation à un concours.

Passage en classe 2 et 3

Chaque équipe collectionne des points de progression en classe 0, 1 et 2.

À l'acquisition du 2ème point de progression, l'équipe peut monter dans la classe supérieure.

Après acquisition du 7ème point de progression, l'équipe doit monter dans la classe supérieure.

Exception: classe 0, où le concurrent doit monter après 2 points de progression.

Exception:

Comme l'âge minimum du chien est de 3 ans le jour du concours pour participer en classe 3, une équipe avec un plus jeune chien va rester en classe 2, même s'il a acquis le 7ème point de progression. Il passera en classe 3 au moment où il aura atteint l'âge minimum.

Un point de progression est accordé à chaque équipe qui a acquis 150 points ou plus dans leur classe.

Entrer en classes Junior, Trio et Quartette

Chaque équipe peut s'inscrire dans les classes officielles Junior, Trio ou Quartette. Un carnet de licence n'est pas nécessaire dans ces classes.

Entrer en classe Senior/handicap

Tout chien peut être inscrit en classe Senior/handicap selon les règles d'admission de cette classe.

L'inscription d'un chien en tant que Senior/Handicap dans une des catégories (FS ou HTM) est valable pour toujours. Dans cette catégorie, il ne pourra plus participer en classes 0/1 à 3. Par contre, il peut concourir dans une AUTRE catégorie en classes 0/1 à 3.

5.2.5. Cahiers de licence

- Être en possession d'un cahier de licence de DDI e.V. est obligatoire pour la participation à un concours dans les classes officielles 0,1,2,3 et Senior/handicap. Une participation dans les autres classes ne nécessite pas de cahier de licence.
- Les points de progression ainsi les changements de classes sont inscrits dans le cahier de licence selon ce règlement. Une participation dans les autres classes ne nécessite pas de cahier de licence.
- Si le jour du concours le participant ne peut pas présenter un cahier de licence pour les classes susmentionnées, il ne pourra pas participer dans une des classes officielles, 1, 2, 3 ou Senior/Handicap.
- Il y a un cahier de licence par catégorie (FS ou HTM). Les inscriptions HTM dans les anciennes licences (il était coutume de noter les résultats des deux catégories dans un seul cahier de licence), doivent être reportées dans un nouveau cahier de licence HTM par un juge officiel.
- Un cahier de licence est émis par équipe conducteur / chien. Si deux personnes souhaitent participer avec le même chien, il faudra commander un cahier de licence par binôme. Chaque binôme collectionne ses propres points de progression. Ainsi, le chien peut concourir avec différents conducteurs dans différentes classes.
- **Les commandes:** Il faut commander le cahier de licence bien à l'avance sur le site www.dogdance.info (environ 3 à 4 semaines avant la première participation dans une classe officielle).
Les membres de DDI e.V. reçoivent tous les cahiers de licence gratuitement. Pour tous les autres, le prix s'élève à 15 Euros par cahier (émission et frais de port).
- **Transcriptions des résultats:** Il revient aux organisateurs de transcrire les résultats des classes officielles 0, 1, 2, 3 et Senior/handicap dans le cahier de licence. Seuls seront transcrits les résultats de concours qui ont été tenus et jugés conformément au règlement officiel en vigueur. Les résultats transcrits ne sont valables que si elles sont vérifiées et signées par un juge officiel du DDI e.V.

Il revient de la responsabilité du participant de s'assurer de leur droit de participer conformément aux règles en vigueur du DDI e.V. dans la classe dans laquelle il s'est inscrit.

5.3. Durée de la musique (FS et HTM)

Classes Fun

Beginner	2:00 minutes au maximum
Open	4:00 minutes au maximum
Trainee	4:00 minutes au maximum
Seniors / handicap	2:30 minutes au maximum
Trio	1:30 à 3:00 minutes
Quartette	1:30 à 3:00 minutes
Groupes	1:30 à 4:00 minutes
Lucky Dip	3:30 minutes au maximum

(Le participant peut lui-même décider à quel moment il faut arrêter la musique)

Classes officielles

Classe 0	1:30 a 2:30 minutes
Classe 1	1:30 à 2:30 minutes
Classe 2	2:15 à 3:15 minutes
Classe 3	3:00 à 4:00 minutes
Classe Trio	2:00 à 3:00 minutes
Classe Quartette	2:00 à 3:00 minutes
Classe Senior/handicap	1.30 à 2:30 minutes
Classe Junior	1:30 à 2:30 minutes

6. Notation

6.1. Attribution des notes (attribution de points uniquement en classe officielle)

Note artistique **max. 100 points**

Travail en équipe (→ compté double en classe Senior/handicap) **max. 25 points**

- charisme du conducteur
- charisme et motivation du chien
- travail d'équipe

Dynamisme **max. 25 points**

- expressivité de la danse
- variation rythmique / respect du tempo et sa mise en valeur
- interprétation musicale

Concept **max.25 points**

- choix de la musique
- idée
- réalisation

Chorégraphie **max. 25 points**

- construction et structure
- utilisation du ring dans toute sa surface / équilibre
- positionnement et orientation en fonction des juges

Notes techniques **max. 100 points**

Fluidité (→ compté double en classe Senior/handicap) **max. 25 points**

- constance
- timing
- transitions

Exécution **max. 25 points**

- signalisation
- réaction aux signaux
- exécution

Contenu (n'est pas noté en classe Senior/handicap) **max. 25 points**

- mouvements et combinaisons
- équilibre entre les tricks et les mouvements
- variations

Degrés de difficulté (n'est pas noté en classe Senior/handicap) **max. 25 points**

- les éléments, les mouvements
- les combinaisons
- interaction et visibilité de la signalisation

6.2. Déductions

6.2.1. Vocalisations (max. 20 points)

Il peut y avoir des déductions pour des aboiements, couinements ou autres vocalisations. Si le chien mord l'air ou claque des dents, il peut aussi y avoir des déductions, qui feront partie de la catégorie «vocalisations».

6.2.2. Manque de considération pour la santé du chien (max. 20 points)

- Chaque conducteur doit veiller à ce que la santé et le bien-être du chien ne soit jamais compromis.
- Il peut y avoir des déductions dans les cas suivants:
 - si pendant l'exécution d'une figure, on observe des faiblesses physiques (par exemple, le chien s'arrête brusquement pendant qu'il fait une figure, ses jambes flétriennent, il rechigne à entamer une figure spécifique ou évite de la refaire, etc.)
 - si après une figure ou mouvement, le chien montre certaines faiblesses (c'est difficile pour lui de recommencer une figure, ses mouvements sont instables ou irréguliers, il boîte).
- si les sauts sont inadaptés aux conditions (par exemple, sur un sol glissant) et que le chien atterrit mal, glisse, ou tombe.
- C'est valable aussi, s'il glisse et tombe d'un accessoire inadapté ou instable.
- Dans la classe Senior/handicap, les juges prendront en considération la nature de l'incapacité physique du chien de laquelle ils ont été avertis avant le concours. Si des empêchements ou difficultés physiques sont constamment attribuables à cette incapacité physique, il n'y aura pas de déduction de points.
- Par contre, il y aura déduction de points, y compris dans la classe Senior/handicap, si un problème physique s'empire à cause des figures effectuées.

6.2.3. Utilisation inadaptée du costume et/ou des accessoires (max. 20 points)

- Tous les objets (costume/accessoires) ne sont pas intégrés dans la chorégraphie.
- Il n'y a pas de relation significative entre les accessoires et/ou le costume et la chorégraphie.
- Il faut qu'il soit nettement visible que le conducteur contrôle la situation quand le chien s'engage avec les accessoires.
- Le fait de mordiller, jouer avec ou détruire le costume ou un accessoire entraîne également des déductions de points.
- Voir aussi sous «accessoires» page 22

6.2.4. Dépassement ou durée insuffisante de la musique

- Aucun dépassement du temps de musique est toléré!
- C'est le temps affiché par le compteur du CD-player / ordinateur ou autre appareil qui va servir comme référence.
- Un point sera déduit pour chaque seconde de dépassement ou de durée insuffisante de la musique.
- Le DJ ou une autre personne nommée par l'organisateur, va contrôler la durée de la musique, si possible, à l'avance. Le DJ informera les juges s'il y a un dépassement du temps de musique ou si la durée est insuffisante.
- Il en va de la responsabilité du participant de vérifier que la durée de la musique convient à la classe en laquelle il s'est inscrit. L'organisateur n'est pas tenu d'avertir les concourants si la musique est trop long ou trop courte.

6.2.5. Mauvais comportement dans le ring (max. 20 points)

Les mauvais comportements énumérés ci-dessous peuvent entraîner des déductions de points dès le moment que l'équipe entre dans le ring et jusqu'à sa sortie du ring:

- Agression verbale: des commandes données de façon sèches, méchantes ou hostiles.
- Pression émotionnelle: faire pression sur le chien par contact oculaire sévère, l'intimider physiquement ou restreindre/comprimer ses mouvements en utilisant son propre langage du corps.
- Toucher le chien de façon à le manipuler: le pousser ou le bouger pour qu'il se positionne d'une certaine manière, l'empêcher de se déplacer librement, etc.
- Des points seront déduits si le chien ou le conducteur sort du ring ou y retourne, avant que la musique ne commence ou après la fin du numéro. Ceci est valable aussitôt que l'équipe entre dans le ring par contre, ceci n'est pas valable si les juges indiquent à l'équipe qu'elle peut quitter le ring (par exemple, pour cause de problèmes avec la musique ou autres).

6.2.6. Contact active avec le chien pendant le numéro (max. 20 points)

- Ce qui suit s'applique à la période allant du début à la fin de la musique:
Tout au long du numéro, toute manipulation « active » du chien (initiée par le conducteur) entraînera des déductions.
Par exemple: Aider le chien à effectuer une figure, tenir le chien, le maintenir pendant certaines mouvements, le caresser, le manipuler, etc. Cette liste n'est pas exhaustive!
Ce qui suit s'applique dès l'entrée de l'équipe dans le ring et jusqu'à ce que la musique commence ainsi que dès la fin de la musique, jusqu'à la sortie du ring:
- Sont autorisés: une interaction amicale avec le chien et toucher le chien gentiment après la fin de la chorégraphie, du moment que le chien démontre clairement qu'il aime ça.
Il est autorisé de porter le chien pour entrer et sortir du ring.

6.3. Disqualification

La disqualification doit être prononcée uniquement par décision unanime des juges. Cette décision est sans appel!

Après une disqualification, il appartient aux juges de décider si l'équipe peut terminer le numéro sous forme d'entraînement ou s'il doit quitter immédiatement le ring. Même si on termine le numéro comme entraînement, aucune nourriture n'est autorisée dans le ring.

6.3.1. Sortir du ring

- L'équipe sera disqualifiée, si le chien quitte le ring durant le numéro. Tandis que si le chien quitte et réintègre le ring avant et après la danse il y aura que des déductions de points (voir sous «Mauvais comportement dans le ring»), à la discrétion des juges.
- Les quatre pattes du chien doivent rester dans le ring à chaque moment. Si le chien franchit la ligne du ring avec une patte, ce sera compté comme sortie du ring.
- Une exception: si les juges indiquent à l'équipe qu'elle est autorisée à ressortir du ring (par exemple, à cause d'un problème avec la musique).
- Si le ring n'est pas entièrement clôturé, cette règle peut être contrôlée par le commissaire de ring. Une patte sur la ligne compte comme étant dans le ring. En cas de doute, la décision doit être prise en faveur de l'équipe.

6.3.2. Utilisation de supports d'entraînement en classe officielle

- Un support d'entraînement peut être (liste non exhaustive): Nourriture, jouets, clicker, targets, sacs pour friandises, etc.
- Récompenser un chien après qu'il entre dans le ring en classe officielle n'est jamais autorisé.

6.3.3. Accessoires

Disqualification:

- Si les accessoires ne sont pas apportés dans le ring en un seul voyage.
- Si le chien tire ou porte un accessoire en sortant du ring.
- Si le chien manipule ou touche un accessoire après la fin du numéro (par exemple: joue avec, fait trick avec ou autre).

6.3.4. Souillures dans le ring

Disqualification:

- Si le chien souille le ring, il sera immédiatement disqualifié.

6.3.5. Traitement incorrect du chien

Disqualification:

- La pression exercée inutilement, des punitions ou actions similaires de la part du conducteur ne sont pas tolérés.
- Manipulations excessives (verbales, physiques ou mentales).
- **Mouvements qui sollicitent trop le chien ou qui mettent en danger sa santé.**

6.3.6. Aide extérieure

Disqualification:

- Lorsque le ring est libéré par le commissaire, seule l'équipe suivante est autorisée à entrer dans le ring.
- Toute aide extérieure (voulue ou non par le conducteur) entraîne la disqualification.
- En cas de dérangement émanant de l'extérieur du ring, les juges peuvent autoriser un nouveau départ.

6.4. Informations générales sur l'utilisation des accessoires

En général:

- Les accessoires doivent être sans danger, tant pour le chien que pour le maître
- Un accessoire et/ou le costume peuvent être utilisés pour initier des mouvements, en guise de signallement, comme un target, etc.
- L'usage d'un accessoire doit accentuer l'interprétation musicale et l'impact du numéro. Chaque accessoire amené dans le ring doit avoir un usage approprié à la chorégraphie.
- Le nombre d'accessoires n'est pas limité mais une seule personne doit pouvoir porter tous les accessoires dans le ring en une seule fois.
- Les accessoires et le costume sont sous contrôle de l'humain.

Mise en place au concours:

- 1ère variante de mise en place:
Une seule personne (conducteur ou assistant) entre dans le ring avec tous les accessoires. Après avoir installé les accessoires, la personne quitte le ring. Une fois que le départ est donné par les juges, l'équipe ou les équipes homme-chien, entrent ensemble dans le ring.
- 2ème variante de mise en place:
Une fois que le ring est déclaré libre, toute l'équipe ou toutes les équipes, entrent dans le ring avec tous les accessoires. Après installation des accessoires, l'équipe ou les équipes se mettent en position de départ, sans que plus personne ou chien ne quitte le ring.
- sortir les accessoires du ring; 1ère variante:
Le ou les participants quittent le ring à la fin du numéro. Un/une bénévole sort les accessoires du ring.
- sortir les accessoires du ring; 2ème variante:
Le ou les participants sortent eux-même tous les accessoires (ou une partie des accessoires) du ring. Un bénévole sort les accessoires restants du ring. Le concurrent doit veiller à ce que le chien ne touche plus les accessoires avant de quitter le ring!

Déductions de points:

- voir sous chapitre 6.2.

Disqualifications:

- voir sous chapitre 6.3.

7. Organisation d'un concours

7.1. Informations générales

- Les concours de dogdance peuvent généralement être organisés par des individuels, des groupes de personnes, des clubs ou des sociétés commerciales ou similaires. Toutes les exigences restrictives du pays respectif doivent être respectées.
- Aucune adhésion au club Dogdance International e.V. n'est requise pour organiser un concours
- Le règlement doit être appliqué dans son intégralité. Pour d'éventuelles dérogations, une demande doit être faite au conseil d'administration, qui décidera ensuite à ce sujet.
- Pour qu'un concours de dogdance soit reconnu comme concours du DDI e.V., l'organisateur doit l'inscrire au sur le site www.dogdance.info et nommer une personne de contact spécifique.
- L'annonce du concours doit contenir des données descriptives concernant l'environnement et le déroulement (le ring, le terrain, les juges, la manifestation, les inscriptions, les classes, gestion des chiennes en chaleur, définition de ses propres classes fun, etc.). Tout doit être mise en œuvre le jour du concours comme spécifié dans l'annonce.
- Une consultation et un contact étroit avec l'équipe de juges, en particulier avec le juge principal, sont souhaitables.
- Certaines informations sur la planification des juges et du juge principal sont expliquées plus en détail dans le chapitre «Les juges» (voir chapitre 8.3.).
- Les organisateurs de concours peuvent trouver des informations supplémentaires et spécifiques dans le manuel d'organisation DDI dans la zone de téléchargement sur www.dogdance.info.

7.2. Classes proposées: Groupements spéciaux (package) et concours à thème

- Les organisateurs doivent proposer au minimum les classes 0, 1, 2, 3 et Senior/handicap d'une dans chaque catégorie (HTM ou FS) en «package» complet si des classes officielles sont proposées.
- Cependant, il est possible de proposer les un seul «package» (HTM ou FS) en des deux catégories pour les classes officielles 1, 2, 3 et Senior/handicap.
- On peut proposer en plus les classes officielles Trio, Quartette et Junior soit en FS ou en HTM ou les deux catégories.
- Les classes Fun ne font pas partie des «package» et peuvent être proposées à volonté.

Concours à thème

Il est possible d'organiser des concours thématiques sur demande écrite à Dogdance International e.V. Cela donne aux organisateurs la possibilité de proposer des différentes classes individuels, si par exemple, les organisateur ne dispose pas du temps nécessaire pour des raisons divers (par exemple: le concours a lieu dans le cadre d'une manifestation). Le comité de la DDI e.V. décide de l'admission d'un concours à thème sur demande écrite.

8. Les juges

8.1. Les principes de base

Légitimation et droits:

- Les juges accrédités doivent être inscrits sur le site Web www.dogdance.info afin qu'ils puissent juger aux concours en tant que juges officiels DDI e.V. et qu'ils soient autorisés à signer les inscriptions dans les cahiers de licence. Une liste de tous les juges officiels est publiée sur www.dogdance.info
- Tous les juges sont exonérés de la cotisation annuelle pendant leur période d'activité en tant que juges au sein du club Dogdance International e.V.

Notation:

- Les décisions des juges sont irrévocables et ne peuvent pas être contestées par les concurrents.
- Les concurrents acceptent que les juges accomplissent leur travail aussi consciencieusement que possible, mais que toute appréciation est dans une certaine mesure subjective.

Fonctions:

- Les juges appliquent à tout moment le Code déontologique des juges.
- Ils suivent des formations continues (musique, danse, entraînement canin, santé...)
- Pour conserver son statut de juge, chaque juge doit participer à un stage de juges, une convention pour juges ou à un stage de formation continue au moins tous les deux ans.
- Il est également souhaitable qu'ils participent aux réunions de juges et aux conventions de dogdance aussi souvent que possible, afin d'assurer la concertation et la communication parmi les juges.
- La participation aux événements du club, par exemple l'assemblée générale, est vivement souhaitée.
- Les avertissements et les sanctions sont émis par le comité des juges.

Organisation des juges:

- Les juges sont représentés au comité par le responsable des juges.
- Par ailleurs, un comité international de juges élu par l'assemblée générale prend en charge la représentation des intérêts des juges et l'organisation de la

formation des juges. Il est également chargé de la médiation et d'émettre des avertissements et des sanctions aux juges.

- Tout ce qui concerne les juges est organisé avec l'aide d'un bureau des juges.
- Les formateurs de juges organisent des stages de formation pour les futurs juges dans les différents pays. Les juges apprentis sont nommés par le comité des juges.
- Les «coach» des futurs juges s'occupent des juges candidats pendant les concours, les soutiennent et répondent à leurs questions. L'attribution des «coach» aux juges candidats se fait en accord avec les candidats, les «coach» et les formateurs de juges.
- Les juges stagiaires doivent être membres de l'association Dogdance International e.V. depuis au moins un an avant de pouvoir prétendre au titre de juge.

Réserver des juges pour une compétition:

- L'organisateur d'un concours s'occupe lui-même d'engager des juges. Les juges confirment cette demande d'engagement sous leur propre responsabilité.

Exception: Le choix des juges pour les championnats et les concours de qualification doit être approuvé par le juge responsable avant la demande d'engagement par l'organisateur (voir chapitre 10).
- Un forfait kilométrique (30 centimes/kilomètre) ainsi que le gîte et le couvert le jour du concours sont à la charge des organisateurs. Les juges ne perçoivent aucune autre rémunération supplémentaire.
- Une indemnité forfaitaire de 20 euros par nuit peut être versée si l'organisateur ne propose pas de solution d'hébergement.
- Pour les juges qui apportent leur propre nourriture, une indemnité de repas de 14 euros le jour de l'arrivée/du départ et de 28 euros pour 24 heures est versée.
- Il est recommandé de fixer par écrit les frais exacts pendant le processus d'engagement, en particulier pour championnats.

8.2. Formation des juges

Conditions:

- Il n'y a pas d'exigences de limite d'âge ou de preuve minimale d'une expérience antérieure en dogdance afin d'obtenir le statut de juge officiel dans Dogdance International e.V.
- Des connaissances de base en dogdance, des règlements, de l'éducation positive de chiens, de la santé canine et de la musique/la danse sont requises, si vous êtes intéressé par la formation des juges.
- Les juges stagiaires doivent être membres de l'association Dogdance International e.V. depuis au moins un an avant de pouvoir prétendre au titre de juge.

Cours de formation:

- Au début de leur formation, les juges stagiaires apprennent la théorie par le biais de 3 webinaires, ainsi qu'une "journée en ligne" qui servent à expliquer et à clarifier le règlement et la procédure de l'évaluation.
- Ensuite la formation se poursuit par la participation à un stage officiel pour juges, où l'on se concentre sur la mise en pratique de tous les éléments des jugements en utilisant, entre autres, des vidéos.
- Après le stage officiel, les juges stagiaires doivent effectuer des jugements en blanc.
 - Il faut noter au minimum 80 chorégraphies sous surveillance de juges officielles, dont 50 feront partie des classes officielles et 30 des classes Fun.
 - La notation des 80 chorégraphies doit être pratiqué à au moins deux concours différents.

Code déontologique des juges et mise en fonction d'un juge:

- Le code déontologique des juges s'applique dès le début de la formation.
- Après avoir terminé les trois étapes de la formation, l'approbation sur le site Web de la DDI e.V. en tant que juge officiel de la DDI e.V. a lieu en consultation avec le juge «coach» et le juge formateur.
- Les juges peuvent être invités et sont soumis aux règles en vigueur des juges DDI e.V. dès la mise en fonction officielle.

8.3. Les juges lors d'un concours

8.3.1. Nombre de juges

Nombre de juges requis à la table des juges:

- En classe Fun, 2 juges sont requis et 3 juges sont autorisés.
- Dans une classe officielle, trois juges sont généralement requis à la table des juges. L'exception à cette règle est les règlement pour les «petits concours» (voir ci-dessous) et l'engagement des juges lors de championnats et de concours de qualification (voir page 31 et suivantes).

Nombre de juges requis par journée de concours:

- S'il y a moins que 40 passages par jour et dont un maximum de 20 passages en classes officielles, on appliquera le règlement pour «petits concours».
 - 2 juges sont suffisants
 - Seulement en classes Fun: En accord avec le comité il peut y avoir uniquement 1 juge plus un juge apprenti.
- 40 passages au maximum dont plus que 20 en classes officielles ou plus de 40 passages en général.
 - 3 juges sont requis
- Il ne s'agit que du nombre minimum de juges requis pour organiser un concours. Plus de juges sont souhaités et dans certains cas nécessaires dans la pratique (par exemple en raison d'un changement de juges). En cas de doute, les organisateurs se mettront d'accord avec le juge principal dans les meilleurs délais.

8.3.2. Juges venant d'autres organisations

- En plus des juges officiels de DDI e.V. , des juges d'autres organisations peuvent également être invités.
- Ils doivent être informés en détail du règlement DDI e.V. avant le concours.
- Il peut y avoir un seul juge invité (d'une autre organisation) par classe pour l'évaluation des prestations.
- En retour, les juges officiels de la DDI e.V. sont autorisés à juger selon différents règlements. Il n'y a aucune restriction et aucune approbation supplémentaire n'est requise.

8.3.3 Tâches attribuées aux juges

- Au moins une semaine avant la date du concours, le juge principal précisera, en concertation avec l'organisateur, des créneaux horaires de travail et des tâches spécifiques des juges.
- Après le passage de 20 numéros, une pause est obligatoire (ou bien il faut remplacer un ou plusieurs juges par d'autres). L'accord de tous les juges est nécessaire pour permettre l'enchaînement de plus de 20 numéros d'affilée.
- La programmation des tâches des juges stagiaires est faite par le juge principal. Pas moins de 4 semaines avant l'événement, le juge principale rassemble toutes les demandes par des juges stagiaires pour faire des jugements "en blanc". Il veillera ensuite à ce que chaque juge stagiaire est accompagné durant et après ses jugements en blanc par un juge officiel.

8.3.4. Le juge principal

Afin de soulager les organisateurs et d'avoir une personne de contact sur place en cas de problème, les juges engagés pour le concours choisissent un juge principal dans leurs rangs. Afin de mener à bien cette élection, les organisateurs choisissent et engagent tous les juges au moins 8 semaines avant le concours. Dès qu'un juge principal aura été désigné, son nom sera publié.

Si le juge principal n'est pas disponible sur place (pause, départ propre, etc.), il désignera un suppléant avec pouvoir de décision pour ce laps de temps.

Le domaines de responsabilité:

- Représentation de toutes les décisions des juges à l'extérieur, par exemple envers les concurrents, le public et les organisateurs.
- Personne de contact pour l'ensemble de l'équipe de juges, y compris les juges apprentis, les organisateurs, les bénévoles et les concurrents pour les problèmes, les questions et les demandes de renseignements.
- Veiller à ce qu'un juge par classe vérifie la plausibilité du classement.
- Planification des juges et des juges en formation.
- Création des horaires et de la planification des juges en concertation avec les organisateurs au moins une semaine avant le concours.

9. Comment se déroule le passage d'un participant lors d'un concours

- L'équipe entre dans le ring de préparation avant le départ pour se préparer.
- Le ringsteward informe l'équipe du moment où les accessoires peuvent être transportés dans le ring sans chien ou lorsque le ring est accessible avec le chien. Il accompagne l'équipe jusqu'à l'entrée du ring.
- L'équipe se rend vers sa position de départ le plus rapidement possible.
- L'équipe donne le signal de départ de la musique en direction du DJ.
- L'équipe danse sa chorégraphie / montre sa prestation / son numéro.
- Après la fin de sa prestation en classe Fun, l'équipe peut rester dans le ring:
 - A ce moment il est autorisé de récompenser le chien dans le ring (nourriture et/ou jeux)
 - Les juges donnent immédiatement après le passage un feedback oral.
- Après la fin de sa prestation en classe Officielle, l'équipe quitte le ring immédiatement.
 - Le chien n'est pas autorisé à interagir en aucun moyen avec les accessoires après la fin du numéro (voir Disqualifications)
 - Toutes les accessoires peuvent être laissés dans le ring. Elles seront ensuite enlevés par le huissier.
 - Une fois le chien sorti du ring, il ne peut plus y rentrer (voir Déductions).
- Le chien peut être récompensé en dehors du ring. L'équipe doit veiller à ne pas interférer avec l'équipe suivante.
- Une participation à la remise des prix est souhaitée.

10. Qualifications et championnats

10.1. Général:

Dogdance International e.V. décerne ses propres titres et soutient des championnats externes en organisant des concours avec qualifications lors des concours appliquant les règlements de DDI e.V.

Le règlement de la DDI e.V. réunit de nombreux pays! Cependant, des conditions et circonstances qui encadrent des concours menés dans tous ces pays différents varient énormément. Par conséquent, les règles définies ici pour la tenue des qualifications et des championnats dans ces pays sont seules des règles approximatives.

Tous les organisateurs ou entités intéressés peuvent demander par écrit au comité d'accueillir un tel concours. Le comité décide ensuite de l'attribution.

10.2. Exemples de championnats:

Open internationale ou national (par exemple German Open etc.)

Aux Open internationales et nationales, les participants sont classés en fonction de leurs points, quelle que soit leur nationalité

De plus, les équipes nationales de classe 3 (HTM et FS séparément) de la nation hôte peuvent aussi être classées.

Les modalités exactes de l'attribution nationale des titres sont définies en étroite concertation entre le comité et les organisateurs et publiées lors du dépôt de la candidature.

Les clubs nationaux ou la DDI e.V. elles-mêmes peuvent décerner des titres nationaux.

Qualifications pour les championnats nationaux (par exemple l'OEC) et/ou équipes nationales

Dans certains pays, les concours selon le règlement DDI e.V. organisent des qualifications pour les championnats en dehors du règlement DDI e.V. L'équipe nationale pour le championnat résulte du classement des participants nationaux du concours.

Les organisateurs des qualifications respectives peuvent publier une liste de classement à la fin du concours. La nomination officielle pour les concours avec qualification selon le règlement DDI e.V. est toujours effectuée exclusivement via DDI e.V., qui est également responsable de toute nomination ultérieure, par exemple en cas d'annulations.

Le chef d'équipe pour le championnat international respectif (par exemple OEC) est également officiellement nommé. Le comité de la DDI e.V. (ou la sous-organisation) peut le choisir parmi les participants nommés, mais il est également possible qu'une autre personne prenne en charge le poste de chef d'équipe (non lié au départ). Les personnes intéressées par le poste de chef d'équipe peuvent postuler auprès du comité après la nomination de l'équipe nationale.

La liste n'est pas exhaustive et peut être complétée par le comité.

10.3. Conditions spéciales lors de l'organisation et de la mise en oeuvre

Dimensions spéciales du ring:

- Un ring d'un minimum de 12 x 15 mètres est requis pour les Open internationales et nationaux. Une surface de 16 x 20 mètres ou plus serait souhaitable.
- Dans le cas de championnats et des concours avec qualifications, la candidature de l'organisateur avec le plus grand ring sera retenue si toutes les autres exigences sont remplies.

Nombre et sélection des juges:

- Pour les classes 3 (FS et HTM), tous les championnats et concours avec qualifications doivent être notés par 4 juges (**obligatoire**).
- Le choix des juges pour les championnats doit être approuvé par la personne responsable des juges avant leur engagement par les organisateurs.

En cas de désaccord sur les juges proposés, la personne responsable des juges a le dernier mot. Afin de garantir le bon déroulement du processus, la personne responsable des juges assiste les organisateurs dans l'examen des propositions des juges en temps opportun - cela signifie que les réponses concernant l'approbation ou le rejet des propositions des juges sont faites dans les 14 jours suivant la demande. Si le responsable des juges ne répond pas dans ce délai, cela vaudra l'approbation tacite des juges proposés.

Ordre de passages:

- L'ordre de passages aux concours de qualification et aux championnats est déterminé par un tirage au sort.
- S'il y a des participants qui font plusieurs passages (par exemple une personne se qualifie avec deux chiens), leur ordre de passage sera planifié en se basant sur le bon sens.

11. Cas particuliers

11.1. Chiennes en chaleur

- Aux concours Fun, les chiennes en chaleur peuvent participer à la fin du concours.
- Lors des tournois officiels, les chiennes en chaleur peuvent participer à condition que l'organisateur planifie la classe en question à la fin du concours.
- S'il n'y a aucune possibilité de passer en dernier dans une classe officielle, le passage officiel peut être converti en passage en classe Fun.
- Règlement spécial pour les championnats et les concours avec qualifications:
 - Les chiennes en chaleur participant dans les classes FS 3 et HTM 3 sont toujours autorisés à passer à la fin de leur classe, même si celle-ci n'est pas en dernière position de la planification du jour.
 - S'il y a une chienne en chaleur dans chaque catégorie, ce sera tiré au sort, si HTM 3 ou Freestyle 3 a lieu en premier.
 - Les chiennes en chaleur participent aux championnats et aux concours avec qualifications en portant une culotte.
- Si un participant ne signale pas que la chienne est en chaleur et participe quand même, une disqualification peut également être prononcée rétrospectivement jusqu'à la fin de l'épreuve.
- Le juge principal donne aux participants avec une chienne en chaleur des instructions claires quant à l'endroit où ils sont autorisés à se trouver avant leur passage et quelles autres règles doivent encore être respectées afin que la distraction pour les autres chiens soit aussi faible que possible.
- Les participants peuvent uniquement exiger une participation avec une chienne en chaleur aux championnats et aux concours avec qualifications.

11.2. Chienne portante

Les chiennes qui devraient mettre bas dans les 4 semaines suivant le concours et les chiennes qui ont mis bas moins de 8 semaines avant le concours ne peuvent participer à un concours de dogdance appliquant le règlement DDI e.V.

12. Particularité classe 0

Depuis août 2020, la classe 0 a été proposée dans les deux catégories (FS et HTM) à tous les concours DDI e.V. Cette nouvelle classe fait partie des classes officielles et se situe avant FS 1 ou HTM 1. Le nom officiel est: Freestyle 0 (FS 0) et Heelwork to Music 0 (HTM 0)

La phase test se déroule jusqu'à la fin 2021 (respectivement jusqu'à l'assemblée générale en 2022).

Lors de l'assemblée générale annuelle 2022, il a été décidé d'introduire officiellement la classe 0 dans le règlement.

Règles générales

- Récompenses (nourriture, jouets) sont autorisés dans le ring/piste.
- Le chien peut être récompensé avant, pendant et après le passage, aussi souvent que les participants / participantes le jugent nécessaire.
- L'utilisation des récompenses devrait contribuer à la concentration du chien sur son conducteur et que le chien puisse travailler d'une façon fluide et constante.
- Le passage sera noté comme une classe officielle système de points), la façon d'utiliser les récompenses sera inclus dans les critères «fluidité» et «travail d'équipe» (teamwork).
- Il y aura un classement pour la classe 0.
- Longueur de musique: 1.30 - 2.30 (comme la classe 1)

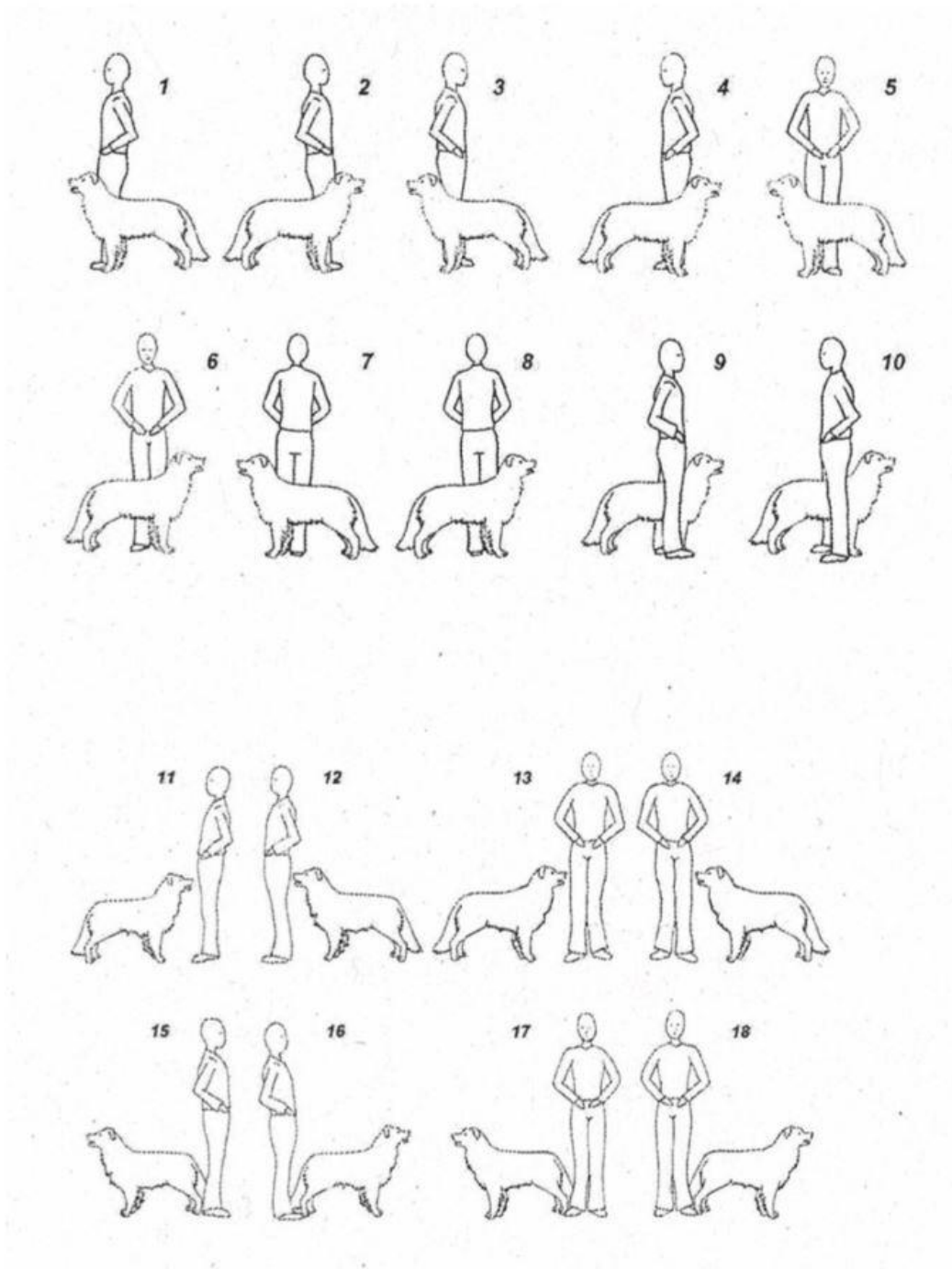
Pour participer en classe 0:

- Le chien doit être âgé de minimum 15 mois le jour de la compétition.
- Cette classe est volontaire , les équipes peuvent commencer en classe 0 ou s'inscrire directement en classe 1.
- Les participants de cette classe ont besoin d'une licence pour chaque catégorie (HTM et/ou FS).
- La licence doit être valable pour la division à laquelle le participant s'est inscrit (FS ou HTM).
- La licence sert au contrôle de la permission de participer et des règles de progression de classes.
- Les résultats seront inscrits dans la licence.
- à partir de 2023: Si une équipe a déjà participé en classe 1, elle ne pourra plus retourner en classe 0.

Monter de classe 0 à la classe 1:

- Dans cette classe on peut participer 7 fois au maximum.
- Les équipes peuvent monter à tout moment en classe 1.
- Les juges peuvent recommander à une équipe de monter en classe 1, s'ils estiment que l'équipe a atteint le niveau nécessaire.
- Avec 2 points de promotion, l'équipe doit être promue.

13. Graphique: les positions possibles en marche au pied



©Esther Niemeijer